Jérôme PASCO
MAIRIE DE CONCHES (Eure)
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251216-CM16122025_01_2-DE

CM-16-12-2025/01-2

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*17*
Nombre de votants :	*17*
Date de Convocation :	*09/12/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Seize Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Claire AUFFRET, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : MUSEE DU VERRE : Dépôt d'œuvres

Monsieur Christian GOBERT indique que l'exposition rétrospective consacrée à François Décorchemont favorise la mise en dépôt au musée d'œuvres de l'artiste par d'autres institutions. Labellisé Musée de France, le Musée du Verre de Conches est habilité à recevoir en dépôt des objets qui intègrent les collections du musée, dans les conditions établies par l'article L.451-11 de l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du Code du Patrimoine (Les Musées de France peuvent recevoir en dépôts aux fins d'exposition au public des œuvres d'art ou des objets de collection appartenant à des personnes privées. Les modalités du dépôt et sa durée, qui ne peut être inférieure à cinq ans, sont définies par contrat entre le musée et la personne privée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat), mais également au titre II (dépôts consentis à un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.

Publié le : 31/12/2025 09:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 027-212701650-20251218-CM16122025_01_2-DE

Afin de conserver et d'exposer au sein du parcours permanent du Musée du Verre François Décorchemont deux œuvres de l'artiste inscrites à l'inventaire du musée de la Céramique de Rouen, une convention de dépôt sera établie avec la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) de la Métropole Rouen Normandie.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent**, sur le principe, la convention de dépôt avec la Réunion des Musées Métropolitains de la Métropole Rouen Normandie, jointe en annexe.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE
Jérôme PASCO

MAIRIE DE CONCHES (Eure)

Publié le : 31/12/2025 09:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48217